



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 46

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Chantal OUTHIER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Emmanuel BICHOT
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Claudine DAL MOLIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Louise MARIN
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
Mme Danielle JUBAN	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Frédéric FAVERJON	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick MOREAU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Christophe BERTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	
M. Benoît BORDAT	Mme Catherine VANDRIESSE	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. François HELIE	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Corinne PIOMBINO	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Dominique SARTOR	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. Philippe BELLEVILLE	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Convention de vente d'eau en gros au Syndicat de Clénay Saint-Julien

Cette convention de fourniture d'eau en gros entre Dijon métropole et le Syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint Julien régit les termes techniques et financiers de fourniture d'eau en gros au Syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint Julien, la convention précédente étant arrivée à terme.

La convention est prévue pour la période de janvier 2019 à mars 2030.

Elle autorise le syndicat à acheter de l'eau à Dijon métropole pour les raisons suivantes :

- assurer le mélange entre les eaux de ses propres ressources et les eaux de la métropole pour en assurer la potabilité du fait de la présence de nitrates dans les eaux de la ressource de Norges, à hauteur de 500 m³/j maximum ;
- assurer le soutien en étiage des ressources de Norges et de Fouchanges pendant les mois de Juin à Septembre inclus à hauteur de 10.000 m³/mois maximum ;
- assurer l'alimentation en eau de la commune de Couternon à la date d'échéance du contrat de concession de l'est dijonnais (1^{er} janvier 2024) à partir du réservoir de Mirande de Dijon métropole ; dans la limite au 1^{er} avril 2030 de 70.000 m³/an sur le système d'alimentation en eau potable de Norges-Fouchanges et de 120.000 m³/an sur la commune de Couternon.

En contre partie, le Syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint Julien s'engage à :

- continuer à mettre en place des mesures préventives qui viseront à réduire les apports en nitrates dans ses propres ressources,
- mener une politique permettant le maintien d'un rendement de réseau performant (>80%),
- privilégier l'usage de ses propres ressources jusqu'à hauteur de ses autorisations de prélèvement en permettant des transferts d'eau entre sa ressource de Fouchanges et sa ressource de Norges,
- ne pas vendre de l'eau à l'extérieur de son territoire,
- fournir de l'eau à ses communes adhérentes dans le respect des prévisions de développement du SCoT du Dijonnais.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter aux-dits projets des modifications non-substantielles ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier

SCRUTIN : POUR : 67
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 21 PROCURATION(S)